



Le Conseil de Régulation, de Suivi et de Développement des Filières Coton et Anacarde

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE POUR LA FOURNITURE DE SACHERIE BROUSSE POUR L'EMBALLAGE DE LA NOIX BRUTE DE CAJOU.

1. Contexte

Le Conseil du Coton et de l'Anacarde, dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la réforme de la filière anacarde, recherche un prestataire pour assurer la fourniture de sacherie brousse pour l'emballage de la noix de cajou brute dans le cadre de la commercialisation intérieure.

2. Profil du prestataire

- Etre une personne morale régulièrement constituée conformément aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire,
- Justifier d'une expérience confirmée dans la production ou la vente de sacs jute destinés à l'emballage de produits agricoles,
- Avoir un personnel qualifié et permanent,
- Disposer de la logistique pour le marquage, la manutention et le transport des sacs jutes,
- Disposer d'un laboratoire,
- Justifier d'une expérience dans la gestion des stocks de produits agricoles,

3. Zones d'intervention

La mission du prestataire se déroulera dans :

- les magasins de stockage du Conseil du Coton et de l'Anacarde dans les zones de production de la noix de l'anacarde. Ce sont notamment les villes de :
 - Agnibilekrou
 - Bondoukou
 - bouaké
 - Boundiali
 - Bouna
 - Dianra
 - Dimbokro
 - Ferké
 - Katiola

- kong
- korhogo
- kouto
- madinani
- mankono
- minignan
- odienné
- séguéla
- toubas
- zuenoula

4. Tâches du Prestataire

- Fournir la quantité contractuelle conformément au cahier de charge ;
- Assurer la manutention et le transport des sacs jusqu'à la destination définie;
- Suivre le déchargement au magasin de destination ;
- Dénombrer les sacs brousse par camion déchargé et renseigner les documents de transfert.

5. Durée d'exécution : de Novembre 2017 à Avril 2018 soit 06 mois.

6. Conditions de soumission

Le prestataire sera sélectionné par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le Coût (SFQC).

7. Dossier de candidature

Les candidats devront produire tous les documents permettant d'apprécier sans ambiguïté, leur aptitude à effectuer cette mission:

- a. Une lettre de soumission,
- b. La dénomination de la société, sa nature juridique, sa date de création, le lieu et la preuve d'enregistrement ou de constitution en société, l'extrait du journal d'annonces légales, ses domaines d'intervention,
- c. Toute référence technique détaillée sur le contrôle qualité et le suivi des déchargements de produits agricoles confirmant votre aptitude à mener une telle activité,
- d. Un maximum de documents pertinents appuyant votre expérience et vos qualifications pour mener une telle activité,
- e. Une attestation de régularité fiscale, une attestation de la CNPS, le ou les casiers judiciaires ainsi que les photocopies des pièces d'identités du ou des dirigeants.

8. Réception des offres de candidatures

Le dossier de manifestation d'intérêt sera déposé au plus tard le **jeudi 05 octobre 2017 à 10 heures précises, sous plis fermé**, portant la mention : « **Manifestation d'intérêt pour la fourniture de sacherie brousse pour l'emballage de la noix brute de cajou** ».

Au Secrétariat de la Direction Générale du Conseil du Coton et de l'Anacarde, sis au Plateau, au 15^e étage de l'Immeuble CAISTAB, Tél : (225) 20 20 70 30,
Site web : www.conseilcotonanacarde.ci

9. Informations complémentaires

La lettre d'information et les termes de référence sont à retirer **obligatoirement** à l'adresse mentionnées ci-dessus de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16H 00 GMT du lundi au vendredi, du 20 septembre au 04 octobre 2017 délai de rigueur.